

Suites au rapport d'évaluation de la Commission

Septembre 2008

Québec, le 26 novembre 2008

Monsieur François Dornier
Directeur général
Cégep de Thetford
671, boul. Frontenac Ouest
Thetford Mines (Québec) G6G 1N1

Objet : Suivi de l'évaluation du programme *Sciences de la nature*

Monsieur le Directeur général,

Lors de sa séance du 4 septembre 2008, la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial a examiné les suites du Collège à l'évaluation du programme *Sciences de la nature*. Dans son rapport, la Commission avait formulé une recommandation à deux volets. Le premier portait sur le caractère obligatoire d'une évaluation finale synthèse de cours, comme le prévoit la PIEA, et ce, dans tous les cours de la formation spécifique du programme. Le second volet touchait la question de l'information transmise aux étudiants par les plans de cours sur les modalités d'évaluation des apprentissages.

Le Collège a entrepris des travaux afin de donner des suites à la recommandation de la Commission. La Direction des études a élaboré un mécanisme de révision en profondeur de tous les plans de cours (16) de la formation spécifique du programme *Sciences de la nature*. Le Collège les a tous vérifiés. Chaque professeur a été rencontré individuellement alors pour la remise d'une fiche de validation commentée. Il apportait les corrections nécessaires puis soumettait à nouveau son plan de cours pour validation. Une nouvelle rétroaction fut prévue au besoin pour s'assurer que tous les plans de cours correspondent en tous points aux éléments jugés essentiels et identifiés comme tels dans le rapport d'évaluation de la Commission, soit : la présence d'une évaluation finale synthèse, la conformité de la pondération de l'évaluation finale à la PIEA, des indications au sujet de l'évaluation formative et la présentation d'un calendrier d'évaluation. Les professeurs se sont engagés à inscrire dans leur plan de cours une information explicite à ce sujet.

Le Collège a satisfait à un des deux volets de la recommandation. En effet, la Commission considère que le Collège a élaboré une stratégie efficace pour répondre à l'aspect concernant la qualité de l'information transmise aux étudiants par les plans de cours. La Commission souligne les efforts entrepris afin d'obtenir des résultats crédibles et durables eu égard à ce volet de la recommandation. Toutefois, à la lumière de l'analyse des évaluations finales de cours faite par la Commission, le caractère synthèse n'est pas assuré dans la majorité des cas. Les critères de performance, les éléments de compétences et le contexte de réalisation sont absents ou partiellement énumérés. Le contenu évalué n'est pas précisé ou est limité à une portion du contenu. Les directives particulières des épreuves terminales sont inexistantes et, dans la moitié des cas, aucune information explicite sur le caractère synthèse n'est communiquée dans les plans de cours. Enfin, nous constatons que la pondération des évaluations finales, bien que conforme à la PIEA, n'est pas déterminante dans la réussite du cours et ne se démarque pas nettement du poids des autres évaluations sommatives en cours de session. Tous ces éléments sont autant d'informations qui amènent la Commission à conclure que le Collège n'a pas donné les suites satisfaisantes à cet égard, à savoir s'assurer de la présence d'une évaluation synthèse à la fin de chaque cours.

La Commission s'attend à recevoir un suivi témoignant des résultats pour satisfaire à ce deuxième volet de la recommandation au plus tard en juin 2009. La démonstration du Collège devra s'appuyer sur une analyse des épreuves finales de cours selon la méthodologie qu'il déterminera.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La présidente,

Nicole Lafleur

c. c. M. Michel Vachon, directeur des études